

Les trophées Agenda 21 de la Gironde

Edition 2011

Avant de constituer votre dossier de candidature, pensez à lire le règlement disponible sur le site du Conseil Général (www.gironde.fr) ou par simple demande à la Mission Agenda 21 (voir coordonnées ci-dessous).

Coordonnées du candidat :

Catégorie de candidat* : Etablissements scolaires et universitaires

Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, MSHA

Nom* : Bouneau

Prénom* : Christophe

Adresse* : 10 esplanade des Antilles, Domaine universitaire

Code postal* : 33607

Commune* : PESSAC

Téléphone* : 05.56.84.68.21

Adresse électronique : jan.oliva@msha.fr

Site Internet : www.msha.fr

Nom du représentant* : Christophe Bouneau, directeur

Nom et coordonnées du référent pour le concours* :

Jan Oliva, Secrétaire général

Informations complémentaires

Comment avez-vous pris connaissance de ce concours ? Publicité du CGG, recommandation d'un ami

Tranche d'âge du représentant : 25 ans- 60 ans

Vous candidatez dans la catégorie établissements scolaires ou universitaires, pouvez-vous préciser :

Numéro SIRET : 31461477700014 Code APE : 732Z

Effectif de l'établissement (nombre d'élèves/étudiants, enseignants, personnel administratif, personnel ATTEE...) :

- 13 personnels administratifs permanents à temps plein affectés à la gestion de l'établissement ;
- Sept personnels administratifs affectés aux centres de recherche logés.

Fréquentation :

- Environ 150 chercheurs et enseignants chercheurs impliqués dans nos programmes de recherche ;
- Environ 20 étudiants en doctorat ;

Superficie du bâtiment SHON 2400m² environ composée de bureaux, espaces communs, 3 salles de réunions et une salle de conférence.



Présentation générale de la démarche

Merci de respecter les espaces impartis pour chacun des paragraphes.

Intitulé de l'action

Réhabilitation de la salle de conférences Jean Borde comme élément d'une démarche éco responsable globale de l'établissement.

Description synthétique de l'action

La MSHA souhaite mettre en avant la mise en place de sa démarche éco responsable dont la réhabilitation de la salle de conférences J. Borde constitue le dernier maillon en date.

Cette réhabilitation comprend un volet de remise à niveau des équipements techniques (sono, vidéo) et une nouvelle offre de service (visio-conférence), un volet de remise à niveau de sécurité (électricité, incendie) et un volet de rénovation esthétique (aménagement, décoration, signalétique).

L'ensemble du projet tient compte, dès le choix du bureau d'architectes pour la conception du projet et des entreprises pour la réalisation des travaux de la volonté de limiter l'impact négatif sur l'environnement des diverses phases du projet et du résultat final.

Historique de la démarche - phasage

Vous indiquerez les dates et temps forts de la démarche

1. Choix du bureau d'architectes (juin 2010) : critère à minima utilisation de produits écolabel, isolation thermique et acoustique, minimalisation de nuisances liées au chantier
2. Choix des entreprises (mars-juillet 2011) : respect du cahier de charges élaboré par les architectes
3. Réalisation des travaux (septembre-novembre 2011) à venir
4. Utilisation de la salle (au plus tard à partir de janvier 2012) à venir

Les objectifs de développement durable

Le candidat devra préciser comment son action s'inscrit dans une démarche de développement durable et correspond aux finalités et principes d'actions de l'Agenda 21 de la Gironde tels que présentés dans le règlement général.

Le projet de rénovation de la salle de conférences J. Borde s'inscrit dans la double stratégie d'amélioration continue de l'environnement de travail et d'introduction de produits et de procédés « innovants » pris dans le sens de plus respectueux de l'environnement. Notre démarche se décline en plusieurs sous-ensembles :

- **Rénover intelligemment : ne pas gaspiller les ressources - ne changer que le nécessaire : se mettre aux normes de sécurité et énergétiques du 21^e siècle tout en respectant le caractère architectural de l'ensemble du bâtiment.**
- **Faire évoluer les habitudes : proposer aux usagers un cadre de travail plus ergonomique avec une nouvelle offre de service susceptible de générer des économies d'échelle et, concrètement, réduire l'impact sur l'environnement en limitant des déplacements (service de visio-conférences).**
- **S'inscrire dans la durée : le choix de matériaux et des équipements de qualité devrait normalement assurer le maximum de longévité aux installations.**

Conduite de projet - Concertation et partenariat

Vous indiquerez les phases de la conduite de projet (de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'action réalisée) et la part de concertation de votre action ainsi que les acteurs associés et la manière dont vous les avez associés.

L'initiative du projet revient à la direction. Elle correspond à un besoin réel ressenti et exprimé à de nombreuses reprises par la communauté scientifique qui fréquente l'établissement. Elle a fait l'objet de communication en interne et trouve du soutien auprès du personnel de l'établissement.

Au-delà de la difficulté classique de recherche de financement, la difficulté principale consiste globalement à introduire de bonnes pratiques à l'égard du respect de l'environnement dans un milieu professionnel à priori peu soucieux de cet aspect. L'action que nous proposons à l'appréciation du jury peut donc paraître relativement modeste. Elle a toutefois le mérite de s'inscrire dans une démarche globale en y apportant de nouveaux éléments sur lesquels nous espérons bâtir dans l'avenir.

Montage financier

Investissement personnel	Non chiffrable
Subventions publiques	200 000€
Partenaires privés	-
Autres (préciser)	-
COÛT TOTAL	200 000€

Coût global de l'opération

Vous indiquerez le coût global de l'opération et les bénéfices obtenus le cas échéant.

Le coût global de l'opération doit respecter l'enveloppe initiale de 200 000€. Des bénéfices sont attendus à plusieurs niveaux : amélioration du confort de l'utilisation, économie de chauffage et d'éclairage, économies en frais et en temps de déplacements grâce à l'utilisation de la visio conférence pour les séminaires, soutenances de thèse, etc.

Résultats et impacts de l'action

Le candidat devra montrer les résultats obtenus et les effets de son action en matière de cohésion sociale et territoriale ; de lutte contre le changement climatique ; de préservation de la biodiversité et des ressources ; d'épanouissement des êtres humains ; de consommation et de production responsables...

1. Lutte contre le changement climatique - niveau bâtiment : optimisation du système de chauffage et de la ventilation (double flux, batterie de préchauffage, renoncement volontaire à la climatisation « classique »), meilleure isolation de la salle (double vitrage, isolation du plancher bas).
2. Lutte contre le changement climatique - niveau équipements : visio conférence : cet équipement doit réduire le besoin en déplacements moyens et longs réalisés dans le cadre de nombreux colloques, séminaires et soutenances de thèse accueillis par la MSHA dans cette salle.
3. Mesures en faveur de l'épanouissement au travail grâce à l'amélioration de l'ergonomie de l'espace : meilleur éclairage (utilisation des LED et des ampoules basse consommation) ; optimisation de la projection et de la sonorisation de l'espace.

Evaluation

Vous indiquerez des éléments d'évaluation de manière concrète et mesurable.

1. **Suppression d'un certain nombre de déplacements à moyenne et longue distance grâce à la visio-conférence (une vingtaine par an au minimum - indicateur précis en fonction du nombre de réservations de ce service).**
2. **Raccourcissement de la période de chauffe de plusieurs jours car la chaufferie est souvent mise en route à cause des besoins de la salle J. Borde (indicateur précis).**
3. **Economie de chauffage grâce à la meilleure isolation (indicateur peu précis car la salle ne dispose pas de comptage individuel).**
4. **Amélioration du confort d'utilisation : chauffage, ventilation, acoustique, éclairage (indicateur subjectif reposant sur l'avis des utilisateurs).**

Difficultés

Vous indiquerez les difficultés rencontrées et les moyens utilisés pour les surmonter.

1. Obtention de financements adéquats.
2. Sensibilisation des autorités pour la prise en compte des préoccupations environnementales.
3. Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux.

La difficulté principale consiste finalement en le fait de sensibiliser aux enjeux environnementaux à la fois les instances décisionnaires et le public fréquentant l'établissement. Pour la surmonter il faut proposer des solutions sur mesure dans une enveloppe budgétaire raisonnable et la plus grande facilité possible de leur mise en œuvre.

Par conséquent, nous avons mené un travail de sensibilisation qui devra continuer après l'achèvement des travaux qui s'inscrivent – nous devons le répéter – dans une démarche globale et de long terme. L'opération de rénovation de la salle n'est que l'élément le plus récent et le plus « couteux » pour le moment.

Éléments complémentaires

Vous indiquerez ici les informations complémentaires que vous souhaitez apporter et la liste éventuelle des éléments que vous souhaitez joindre à votre dossier.

Les points de vue des décideurs et des utilisateurs peuvent être renseignés ici le cas échéant.

Extraits du règlement

Vous trouverez ci-dessous 5 articles du règlement du concours indiquant les implications de votre candidature. L'intégralité du règlement est disponible sur le site du Conseil Général de la Gironde : www.gironde.fr ou par simple demande à la Mission Agenda 21 (voir coordonnées ci-dessous).

- Communication

Les lauréats s'engagent à accepter toute communication sur leur réalisation, mise en œuvre par le Conseil Général de la Gironde, dans la limite du respect du secret industriel.

Afin de servir de témoignage et de constituer un recueil d'expériences, les lauréats s'engagent à accepter une utilisation gratuite de leur nom ainsi que des écrits et supports remis dans le cadre du dossier de candidature.

- Confidentialité

Les candidats peuvent souhaiter que certaines des informations fournies dans le cadre de leur dossier de candidature restent confidentielles. Ils doivent alors spécifier dans leur dossier de candidature quels sont les points précis à ne pas révéler à toute autre personne que les organisateurs et les membres du jury.

- Droits d'utilisation

Les informations figurant sur les dossiers de participation font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des candidatures. Le destinataire des données est la Mission Agenda 21 du Conseil général de la Gironde.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le candidat bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concernent. Pour exercer ce droit, il doit en adresser la demande écrite par courrier postal à la Mission Agenda 21 (voir coordonnées supra).

- Sincérité

Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent. Toute imprécision ou omission volontaire entraînera l'annulation du dossier. Les candidats s'engagent à mettre à disposition du jury toutes informations complémentaires sollicitées, y compris à l'occasion de visites ou d'entretiens.

- Engagement

La participation aux *Trophées Agenda 21 de la Gironde* implique que les candidats acceptent sans réserve le présent règlement.

Constitution du dossier de candidature

Vous devez renvoyer ce dossier complété à la Mission Agenda 21. Vous pouvez joindre tous documents utiles pour compléter votre dossier. Ces documents doivent être listés dans la dernière partie du formulaire.

Envoi du dossier

Le formulaire de candidature doit être envoyé par courriel à l'adresse suivante :

Trophées-agenda21@cg33.fr

Merci de joindre une photo, illustration ou logo... de votre action au format jpeg ou pdf.

En cas d'impossibilité d'accès à Internet, le dossier peut être renvoyé par courrier postal ou déposé au bureau de la Mission Agenda 21 du Conseil Général de la Gironde :

Conseil Général de la Gironde
DGSD - Mission Agenda 21
Trophées Agenda 21
Esplanade Charles de Gaulle
33074 Bordeaux Cedex

Date limite de réception des dossiers :

Le vendredi 18 juillet 2011

(Cachet de la poste faisant foi ou Dépôt au Conseil Général)

Pour toute information, contactez la Mission Agenda 21 :

tél : 05 56 99 67 64 - fax : 05 56 99 67 91 courriel : **Trophées-agenda21@cg33.fr**

Je ne souhaite pas que mon dossier soit valorisé au travers d'une « Fiche de réalisation exemplaire de Développement Durable », consultable par le grand public sur le site du Conseil Général de la Gironde, ou au travers d'une fiche action adossée à l'Agenda 21 du réseau du Conseil Départemental des Agenda 21 locaux.*

**** Cette fiche sera réalisée par la mission Agenda 21 sur la base du dossier de candidature.***

* Informations à remplir de façon obligatoire par le candidat.

* Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la **gestion des candidatures**. Les destinataires des données sont : la **Mission Agenda 21 du Conseil Général de la Gironde**.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : la **Mission Agenda 21 du Conseil Général de la Gironde**.

